



Monsieur Maurice VINCENT  
Président du SCOT Sud Loire  
46 Rue de la Télématique  
BP 50811  
42952 SAINT ETIENNE Cédex 1

**BORDEREAU D'ENVOI**  
**N° VJ 4031**

Veauce, le 19 septembre 2013

**OBJET : Délibération du Conseil municipal du 17 septembre 2013**

<b>Intitulé des dossiers</b>	<b>Nature des pièces transmises</b>
Dossier n°2013-82 - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire - Avis du Conseil	1 exemplaire de la délibération



**Roger LOUAT**

**Adjoint au Maire**



L'An Deux Mille Treize  
le 17 septembre  
le Conseil Municipal, de la Commune de VEAUCHE  
(Loire)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de  
Madame Monique GIRARDON, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal :  
Le 9 septembre 2013

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 26  
Présents : 21  
Procurations : 4

Votants : 25

**Dossier n°2013-82**

**Présents :**

Monique GIRARDON, André CHAMPIER, Chrystelle  
VILLEMAGNE, Jean-Christophe CHOMAT, Claire  
GANDIN, Roger LOUAT, Arlette MANEVY, Michel  
CHAUSSENDE, Josiane COTE, Danielle MAJEWSKI,  
René ROBERT, Gérard DUBOIS, Brigitte MULLER, Claire  
REBOULET, Christophe BEGON, Sylvie VALOUR, Valérie  
TISSOT, Julien MAZENOD, Elodie BARDON, Jacqueline  
BERGER, Gilberte CORNET

**OBJET :**

**Projet de Schéma de  
Cohérence Territoriale  
Sud Loire**

**Avis du Conseil**

Absents : Marie-France PUPIER, Christian SAPY, Paulo  
DOS SANTOS, Loïc BAZIN, Cyrille MURIGNEUX,

Secrétaire de séance : Gérard DUBOIS

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20  
du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Mandants**

Marie-France PUPIER,  
Christian SAPY,  
Paulo DOS SANTOS,  
Cyrille MURIGNEUX,

**Mandataires**

Roger LOUAT  
André CHAMPIER  
Claire GANDIN  
Chrystelle VILLEMAGNE

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-  
rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la  
convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été  
faite le 9 septembre 2013, laquelle était joint le dossier  
des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente  
réunion.

Accusé de réception en préfecture  
042-214203234-20130917-2013-82-DE  
Date de télétransmission : 18/09/2013  
Date de réception préfecture : 18/09/2013



**Projet de Schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire**

**Avis du Conseil**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, par jugement en date du 24 avril 2012, le Tribunal Administratif a annulé le SCOT Sud Loire. Les élus du Syndicat Mixte du SCOT Sud Loire ont par conséquent décidé de prescrire l'élaboration d'un nouveau SCOT et défini les modalités de la concertation, par délibération du Comité syndical en date du 19 juillet 2012.

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a fait l'objet d'une présentation lors du Comité syndical réuni le 6 juin dernier.

A cette occasion les élus du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier ont voté en faveur du projet tout en apportant quelques réserves.

Les réserves portent sur :

- les délais très courts qui n'ont pu permettre d'établir un dialogue constructif entre les partenaires.
- la fin de non recevoir opposée à leur demande de révision du volet habitat.

C'est ainsi que le document définitif ne traduit pas une vision prospective partagée du territoire.

Toutefois les élus de notre territoire ont souhaité sortir du schéma procédural et opter pour une démarche constructive.

Ce document doit être soumis pour avis aux communes membres dans un délai de trois mois à compter de la transmission des documents. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable.

Madame le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et demande au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis sur ce nouveau projet.

Oui l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (25 POUR et 1 ABSTENTION),

**- émet avec les réserves énoncées ci-dessus un avis favorable** sur le nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Tous les membres présents ont signé au registre.

Fait à Veauce,  
Le 17 septembre 2013



Accusé de réception en préfecture  
042-214203234-20130917\_2013\_82-DE  
Mairie de Veauce  
Date de télétransmission : 18/09/2013  
Date de réception préfecture : 18/09/2013